



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC

Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 14 décembre 2021

14/12/2021-18

<u>Objet :</u>	Nombre de conseillers en exercice	<b>29</b>
<b>DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE AGGLOMERATION</b>	Nombre de présents	<b>21</b>
	Nombre de votants	<b>29</b>

Par suite d'une convocation en date du 7 décembre 2021, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Sterenn le **14 décembre 2021 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

### Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – DADEN Paul - BRAESCU ANDRIEU Morgane – DERVOUOT Dominique - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique - DAGORN Nicolas.

### Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

Gwenaëlle SPAROSVICH GRANDIL à Dominique DERVOUOT  
Anita JOULAIN à Michel TANGUY  
Delphine SUARD à Olivier BELLEC  
Véronique LE FLOC'H à Valérie VOISIN  
Nicolas JOUSSET à Yannick SELLIN  
Caroline JESTIN à Didier CARDUNER  
Karine GALBRUN à Sonia DOUX BETHUIS  
Gérard PAUCHET à Paul DADEN

### Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

### Secrétaire de séance

Jean-Paul KRAUS

Monsieur SELLIN, Adjoint au Maire, indique que la loi 2004-809 du 13 août 2004 permet aux EPCI à fiscalité propre, de verser un fonds de concours aux communes membres, après délibération concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux.

Concarneau Cornouaille Agglomération a voté le 20 novembre 2009, une enveloppe pour le financement des dépenses d'investissement des communes membres sous forme de fonds de concours. Cette enveloppe a été fixée, lors du conseil communautaire du 23 septembre 2021, à 1 240 K€ au titre du fonds de concours de l'année 2021 pour les communes du territoire.

Conformément à l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le versement de fonds de concours entre un EPCI et ses communes membres, est soumis à certaines règles ainsi qu'il suit :

- Les fonds de concours sont réservés au financement des dépenses d'investissement liées à un équipement ;
- Le montant ne peut excéder la part autofinancée par le bénéficiaire du fonds de concours ;
- Le fonds de concours est attribué après accord concordant du conseil communautaire et du conseil municipal concerné, avec indication précise de l'affectation du fonds.

Dans ce cadre, la commune de TREGUNC, sollicite une demande de subvention au titre du fonds de concours de l'année 2021 auprès de CCA de 133 675 € afin de financer la réhabilitation du terrain synthétique de football.

DEPENSES		RECETTES		
Poste de dépenses	Montant HT	Origine du financement	Montant	%
Réfection couche de souplesse – S.D.U	29 739,00 €	Ville de Trégunc	165 998,90 €	55.4%
Contrôle couche de souplesse - NOVAREA	1 170,00 €	Fonds de concours - CCA	133 675,00 €	44.6%
Enlèvement, recyclage de l'ancien gazon, fourniture et pose du nouveau gazon - AGILIS	254 551,00 €			
Contrôle de conformité - NOVAREA	3 200,00 €			
Fourniture et pose des abris de touche - SDU	5 313,90 €			
A.M.O – Alain Guelfi Ingénierie	5 700,00 €			
<b>Total des dépenses</b>	<b>299 673,90 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>299 673,90 €</b>	

Considérant que ces dépenses sont susceptibles de bénéficier d'un fonds de concours ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 29 novembre 2021 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Le Maire à solliciter l'enveloppe de fonds de concours de Concarneau Cornouaille Agglomération et à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE  
A Trégunc, le 15 décembre 2021  
LE MAIRE  
Olivier BELLEC

